

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La rentrée du Parlement

Officiellement annoncée à présent, pour le mardi 22 octobre, la rentrée parlementaire aura lieu, cette année dans les meilleures conditions.

Ce n'est pas que les prophètes de malheur fassent défaut ; mais qui ne connaît le proverbe : « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé. »

Or, quelle que soit la réelle modération qu'il n'a cessé d'apporter dans ses actes, le ministre Waldeck-Rousseau, aux yeux de ses adversaires, est atteint d'une rage d'autant plus accentuée qu'il dure davantage.

C'est là, de sa part, il faut en convenir, une faute d'autant plus impardonnable qu'au début, on ne s'y attendait guère. Les prophètes de malheur ne manquaient pas pour lui prédire, en se servant de comparaisons moins gracieuses, qu'il ne vivrait guère plus que ce que vivent les roses.

De fil en aiguille, voilà deux ans et demi tout à l'heure que le ministre Waldeck-Rousseau dirige la politique de la France et loin d'avoir perdu sa force première, il n'a fait que l'accroître. En un temps où les réminiscences ayant trait à la Russie sont loin d'être une défaveur, on pourrait presque lui reconnaître le droit de prendre la devise du plus célèbre des Romanow *Vires acquirit eundo*.

Cette force qu'il a acquise en marchant, et en durant, comment en être surpris ? La tranquillité même avec laquelle, en dépit des plus noirs pronostics, viennent de se passer les vacances, suffirait pour répondre.

En réalité, le pays, en très grande majorité et d'une manière générale est satisfait, de l'œuvre accomplie depuis deux ans et demi. C'est pour cette raison évidente qu'il montre aussi peu d'empressement, nous pourrions dire autant de répugnance, à suivre dans les tentatives qu'ils ne cessent de multiplier pour provoquer une crise, les adversaires du cabinet.

Ceux-ci, d'ailleurs, on s'en souvient, ont essuyé récemment un des échecs dont il n'est guère facile de se relever, alors qu'on s'y est exposé avec une légèreté aussi incommensurable qu'antipatriotique.

Le voyage du Tzar a démontré de telle façon la valeur des assertions réactionnaires et nationalistes, ce qui est tout un, qu'il n'est pas difficile de concevoir qu'elles soient devenues plus que suspectes. Le démenti a été si éclatant !

Pour revenir d'aussi loin, il faudrait autre chose qu'un bateau monté du genre de celui qu'on a mis à flot, — et avec quel lamentable courant — à propos de la mutation effectuée à la grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

Le gouvernement croyons-nous, peut donc être rassuré en ce qui concerne son lendemain, à la veille de la rentrée des Chambres.

Dans la note qui a été publiée au sujet de celles-ci, le ministre a annoncé la résolution de demander au Parlement de consacrer ses séances à la discussion du budget de 1902 qu'il est indispensable de voter, cette année avant le 31 décembre, par suite de la fin de

la législature. Le cabinet veut insister aussi pour que les Chambres achèvent l'examen de plusieurs lois importantes dont la discussion est depuis longtemps commencée et qu'il s'agit de mener à bien, au cours des quelques mois qui nous séparent des élections générales de mai 1902. Encore faut-il tenir compte de la période électorale qui, la fête de Pâques tombant en 1902, le 31 mars, ne pourra guère commencer après le 20 ou 25 mars.

On voit combien il reste, en réalité, peu de temps pour accomplir tout ce qui reste à faire, même en s'en tenant à un programme soigneusement limité d'avance.

Dans ces conditions le ministre aura toute autorité pour ne pas laisser se multiplier et surtout se prolonger certaines interpellations, singulièrement oiseuses, qui n'ont d'autre objet que d'entraver les discussions utiles.

Antérieurement la majorité républicaine a donné assez de preuves de sa cohésion et de son esprit de gouvernement pour qu'il soit permis d'espérer qu'aucune fâcheuse surprise ne viendra se produire.

Ne l'oublions pas, c'est aux élections législatives de mai 1902 qu'il faut dès à présent penser. Elles seront d'autant meilleures, au point de vue démocratique et républicain, que la session qui va s'ouvrir aura été mieux remplie.

La véritable défense républicaine, la voilà.
A. B.

EN CHINE

La question de la Mandchourie

Le ministre de Russie et Li-Hung-Chang sont engagés, depuis quelques temps, dans des négociations, relatives à une convention concernant la Mandchourie, sur les mêmes bases que l'ancienne, et rédigée de façon à sauver la face des Chinois. Le secret est soigneusement gardé.

Les généraux tartares de Moukden et de Kirin ont adressé au trône des mémoires, demandant que les concessions minières dans leurs provinces soient accordées exclusivement à la Russie.

Au Transvaal

L'Activité des Boers

Des télégrammes adressés à différents journaux anglais disent que le président Krüger est très inquiet sur le sort de Botha qui pourrait bien être capturé.

Il semble, bien au contraire, que celui-ci a pu se retirer vers le nord. Il est signalé le 16 octobre se fortifiant à Wakkerstroom.

En même temps, un fait important se produisait. Malgré les blockhaus élevés par lord Kitchener, les commandos de Kemp et Delarey, qui doivent compter 2.000 hommes, passaient du Transvaal dans l'Orange. Ils pourraient maintenant se porter à leur tour sur le Natal au moment où Botha en sort.

Cette activité des Boers impose de très grandes fatigues aux colonnes anglaises.

INFORMATIONS

La justice criminelle

Le ministère de la justice a présenté au

président de la République le compte-rendu de l'administration criminelle durant l'année 1899.

De ce rapport, qui est publié dans l'*Officiel* du 16 octobre, voici quelques chiffres intéressants.

Le nombre des affaires criminelles déferées au jury a subi en 1899 une augmentation de 171 sur l'année 1898. Elle a atteint 2524.

Cette augmentation porte exclusivement sur les crimes contre les propriétés ; les crimes d'incendie de 168 en 1898 se sont élevés à 212 en 1899.

Les accusés relativement au sexe, se divisent en 3033 hommes et 481 femmes.

Par rapport à l'âge : moins de 21 ans, 628 ; de 21 à 40, 1976 ; de 40 à 60, 771 ; au dessus de 60 ans, 139.

Les célibataires sont 2.097 ; les mariés 1.214 ; les veufs, 203.

Les ruraux sont 1.263 ; les urbains 1.730 ; sans domicile 531.

Complètement illettrés, 540 ; sachant lire et écrire et ayant reçu une instruction supérieure, 113

Les viols et attentats à la pudeur sur des adultes se sont élevés de 51 à 59 ; les mêmes crimes sur des enfants se sont portés de 416 à 436 et les crimes d'avortement de 19 sont montés à 22.

Les Congrégations

En Autriche

Dans la séance de la Chambre des députés, M. Gross et d'autres membres du parti libéral allemand présentent une interpellation concernant l'immigration de religieux français en Autriche. Ils déclarent que l'immigration de ces religieux qui, cédant à l'autorité légale de leur pays, viennent chercher un asile pour y exercer une action illégale est tout à fait dangereuse, vu que leurs actesseront de nature à ébranler l'amour de la population autrichienne pour sa patrie.

Les auteurs de l'interpellation demandent si le gouvernement est disposé à prendre les mesures de précaution nécessaires pour le cas où ces religieux feraient un séjour momentanément dans le pays, et s'il a l'intention de s'opposer absolument à ce qu'ils s'y établissent d'une façon permanente.

En outre de la motion Gross, la Chambre est saisie d'une proposition d'urgence des députés Erlar et Derschatta concernant les mesures à prendre pour arrêter l'immigration des corporations religieuses expulsées d'autres contrées, spécialement au moyen de projets de loi écartant d'une façon efficace ce danger.

Le monopole des pétroles

Voici le texte de la proposition de M. Marcel Sembat, voté par la commission du budget, relative au monopole des pétroles :

Article premier. — A partir de la promulgation de la présente loi, l'achat, la raffinerie et la vente en gros des pétroles sont attribués exclusivement à l'Etat dans toute l'étendue du territoire.

Art. 2. — Le ministre des finances est autorisé à acheter les pétroles, tant bruts que raffinés, nécessaires à la consommation.

Art. 3. — Dans un délai de deux mois, après la promulgation de la présente loi, une commission spéciale de neuf membres, dont trois seront désignés par le ministre des finances, trois par les usiniers et trois par le premier président et les premiers présidents réunis de la cour de Paris, sera chargée de fixer les indemnités qui pourraient être dues à l'industrie des pétroles, soit à raison de marchés en cours à la date du 15 octobr

1901, soit en raison de la cession à l'Etat des immeubles et du matériel des usines.

Art. 4. — La désignation des membres dont le choix est réservé aux usiniers et le fonctionnement de la commission seront régis par les articles 3, 4, 5 et 6 de la loi du 29 mai 1845.

Art. 5. — Les décisions de la commission ne deviendront définitives qu'en vertu d'une loi spéciale qui ouvrira les crédits nécessaires pour leur exécution.

Art. 6. — A partir du 1^{er} juillet 1902, il ne pourra plus être perçu de taxe d'octroi sur les huiles minérales.

Le Cuirassé « Léon-Gambetta »

M. de Lanessan présidera le 26 octobre à Brest, au lancement du croiseur-cuirassé *Léon-Gambetta*. Il sera accompagné par M. Juttet, chef de son secrétariat particulier, et il descendra à la préfecture maritime.

Des députés et des sénateurs, amis de Gambetta, seront présents à cette cérémonie, ainsi que la famille de l'ancien président de la chambre.

Les élèves des lycées et collèges

Il résulte d'un état qui vient d'être dressé par le ministère de l'instruction publique, que le nombre des élèves des lycées et collèges s'est sensiblement augmenté depuis l'année dernière. Les lycées et collèges de garçons comptaient, à la récente rentrée, 2.958 élèves de plus que l'an dernier.

Les lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles comptaient, de leur côté, 1.607 pensionnaires de plus.

Un conflit à Marseille

Les journaux annoncent qu'au cours d'une réunion plénière tenue jeudi soir, le Conseil général de Marseille a refusé de voter le budget et décidé de rompre toute relation avec le représentant du gouvernement, le préfet Lutaud.

Ces décisions ont été votées à la suite d'un violent incident qui s'est produit avec M. Lutaud à propos de la grève générale.

La taxe sur les affiches

M. Caillaux propose, dans les articles 19 et 21 de la loi des finances, une réforme consistant à rendre plus proportionnelle la taxe sur les affiches, et à supprimer la distinction devenue, suivant loi, très arbitraire entre les affiches peintes et les affiches sur papier.

Le ministre dit qu'il n'attend aucun supplément de ressources de cette réforme, qui sera mise en vigueur dès l'année prochaine, si elle est acceptée par le Parlement.

Le « Méditerranéen »

Le Ballon *Méditerranéen*, descendu du croiseur *Du-Chayla*, sera exposé au parc de Lagoubran, où le ministre de la marine a autorisé de le laisser séjourner provisoirement.

M. de la Vaulx, de Castillon ont fait des visites aux autorités maritimes locales pour les remercier de leur concours ; ils parlent de renouveler leur expérience l'année prochaine.

Les expéditions « Santos-Dumont »

Le *Temps* dit que les espérances du *Santos-Dumont* sont interrompues depuis quelques jours, au grand déplaisir de la foule, qui ne cesse de s'accumuler, dans l'après-midi, aux coteaux de Saint Cloud et dans les environs de la tour Eiffel. Quelques critiques se sont produites dans les journaux. Mais il ne faut pas oublier que le programme du prix Deutsch est beaucoup plus rigoureux qu'on ne le croit communé-

ment. La nécessité de doubler un écuil dans un temps très court est fort embarrassante, pour peu qu'il y ait du vent. Si M. Santos-Dumont approche trop son ballon de la tour, il court le risque d'être précipité sur un monument d'un abord très dangereux et de faire naufrage dans des conditions épouvantables. S'il s'écarte prudemment, il allonge tellement le parcours qu'il risque de ne plus arriver à temps.

Les conditions du prix Deutsch ont été très habilement combinées pour être un *critérium* de la navigation aérienne dirigée. On a le droit d'attendre tout du ballon qui aura accompli complètement ce programme. Mais, s'il n'est pas assez heureux pour réussir d'ici au 31 octobre, M. Santos ne se découragera pas. Il mettra à son ballon une machine Daimler de 40 chevaux, qui ne pèse pas plus que la machine actuelle, et il se rendra à Nice avec l'intention d'exécuter la traversée de la mer jusqu'en Corse. Mais dans ce voyage il s'aidera de toutes les ressources de l'art aéronautique, y compris la déviation à l'aide d'un guide-rope marin. Il ne cherchera pas, comme M. Henry Hervé vient de le faire, à réaliser la déviation en faisant varier l'inclinaison de son déviateur, mais celle de son ballon, qui lui servira de voile. Il se contentera de changer à volonté le point d'attache de son guide-rope et de la poutre armée. Ce sera le système de Lhoste et Mangot et de l'infortuné André, modifié en ce sens qu'il n'y aura plus de mât à bord de la nacelle, puisque la poutre armée en tiendra lieu.

CHRONIQUE LOCALE

Postes et télégraphes

Le bureau de poste de Cabrerets sera ouvert au service télégraphique le 25 octobre courant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint 1^{er} novembre 1901.
Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 26 octobre inclus au dimanche 3 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par les dits tarifs lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

CAHORS

Contributions indirectes

M. Alary, receveur ambulant des contributions indirectes de 1^{re} classe, à Cahors, est nommé receveur sédentaire de 5^e classe à Grenoble (Isère).

M. Bessières, receveur entreposeur de 3^e classe à Mirande (Gers) est nommé en la même qualité à Figeac.

Conservatoire de Toulouse

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Lablanche Louis, l'excellent chanteur que le public cadurcien a eu le plaisir d'applaudir dans maints concerts donnés par l'Orphéon, a été reçu jeudi n° 1, au Conservatoire de Toulouse.

Nous adressons au jeune artiste nos plus sincères félicitations.

Société mutuelle de retraites pour la vieillesse

Un certain nombre d'ouvriers des diverses industries de Cahors, frappés des avantages considérables et des nombreuses subventions que le gouvernement accorde aux sociétés mutuelles de retraites pour la vieillesse, ont décidé de se réunir dimanche prochain à 10 heures 1/2 du matin à la mairie de Cahors afin de fonder une société de cette nature.

Ces avantages sont tels en effet que, pour obtenir une même retraite, au même âge, un ouvrier faisant partie d'un groupement doit verser une cotisation annuelle de plus de 65 0/0 inférieure à celle que verserait un ouvrier isolé.

M. le maire de Cahors présidera cette réunion

Revue

Ce matin, à 9 heures sur la place Thiers, le colonel du 7^e a passé en revue les troupes de la garnison.

Au cours de cette revue, il a été procédé à la remise de la croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine Courthiade.

Le parricide Brugous

Dans son audience du jeudi 17 octobre, la chambre criminelle de la cour de cassation a examiné le pourvoi de Gabriel Brugous, le parricide de Lagarrigue, condamné à mort par la cour d'assises du Lot.

La cour a rejeté son pourvoi.

Accident

Un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit, ce matin, vers 8 heures, à Larroque-des-Arcs, devant la maison Faurie.

Les ordonnances des officiers du 7^{me} entraient de la promenade que tous les jours ils font, conduisant les chevaux du régiment; quand un de ces derniers peu fringant, s'emballa et alla buter contre une femme, Marie Clary, de Constant, qui se rendait au marché de Cahors.

La pauvre femme fut culbutée violemment, et projetée dans le fossé de la route; dans sa chute elle s'est fait de nombreuses blessures, au nez, à l'avant-bras droit et de fortes contusions sur tout le corps.

Portée immédiatement à Cahors, elle reçut à la pharmacie Fournié les soins de M. le docteur Mendailles, qui a jugé l'état de Marie Clary assez grave et nécessitant une longue incapacité de travail.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Mazet, portefaix, pour s'être approprié un porte-monnaie qu'une dame de la ville avait déposé sur le comptoir d'un bureau de tabac où se trouvait Mazet

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 17 ET 20 OCTOBRE 1901
Allegro Militaire, Sellenick.
La Sirène, ouverture, Auber.
Toujours ou jamais, valse, Waldteuelf.
L'Eclair, fantaisie, Halévy.
Ondulation, mazurka, Strobl.

De 4 à 5 heures.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 19 octobre 1901

Naissance

Henriette (naturelle), place Rousseau, 43.
Marty Justin-Charles-François, rue des Soubirous, 7.

Mariage

Bruch Bernard, sergent rengagé au 7^e de ligne et Garrigou Léontine, modiste.

Décès

Gleye Joseph, s. p., 55 ans, à l'hospice.
Alibert Joseph, chiffonnier, 39 ans, célibataire, à l'hospice.
Balitrand Léon-Jean-Pierre-Guillaume, huissier, 69 ans, rue Fénélon, 12.
Malique Antoinette, Vve Delord, 75 ans, sans profession, à Ste-Valerie.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON
(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

Arrondissement de Cahors

SAINT-CÉRY. — Réunion publique. — Dimanche dernier 13 octobre M. Ernest Talou, conseiller général du canton de Saint-Géry, a rendu compte de son mandat devant deux cents électeurs venus des différentes communes.

Il fait remarquer tout d'abord l'utilité de pareilles réunions et combien les populations devraient avoir à cœur de les renouveler plus souvent afin de mieux connaître l'élus et ses idées et celui-ci de s'inspirer davantage des aspirations et des besoins généraux. Il nous reporte ensuite en arrière de

trois ans et rappelle la lutte vive mais courtoise de cette époque où les deux adversaires combattaient avec une égale ardeur, proclamaient une République mais bien différente l'une de l'autre. Personne alors n'était indifférent au sort réservé aux candidats et du plus jeune électeur au plus vieux chacun avait conscience de son opinion; on sentait que la moindre défaillance était coupable et la réunion de Saint-Géry montra que si les deux candidats paraissaient de force égale, les deux camps en étaient pour ainsi dire de même. Ce fut à partir de ce jour avec une anxiété angoissée que chacun attendit le résultat du scrutin. A une petite majorité il est vrai mais amplement suffisante cependant le candidat radical M. Ernest Talou l'emporta. Ce succès fut accueilli par tous les démocrates avec des transports de joie.

La politique réactionnaire du Préfet Rousset avait réduit au silence les justes revendications des fermes républicains et ceux qui avaient le plus contribué à l'évolution et à la force de la République en devenaient les victimes. L'élection de 1898 fut donc une compensation aux défaillances précédentes du canton et une manifestation caractéristique contre le Préfet qu'un nouveau ministère venait de congédier; on comprit dès lors que les électeurs se ressaisissaient et que la marche en avant allait continuer: l'élection de M. Cayla au conseil d'arrondissement a prouvé que l'on ne se trompait pas puisque 934 voix sur 1 200 votants lui ont été accordées.

M. Talou ne veut pas s'attribuer personnellement l'honneur du succès d'alors; les amis de son père ont voulu reporter sur moi, dit-il, la reconnaissance qu'ils avaient à cœur de témoigner et c'est sous son égide paternelle que je devins son successeur au Conseil général. L'évocation de ce souvenir attendrit notre jeune orateur et on sent qu'il a de la peine à contenir son émotion: il ne peut cependant passer outre sans adresser un respectueux hommage à la mémoire des regrettés et disparus aussi, MM. Delport et de Verninac et fait l'éloge de ces hommes de bien.

Revenant ensuite à son sujet, il indique ce qui a été fait pour les chemins, les différentes subventions accordées par son entremise, les constructions en cours ou en projet.

Abordant ensuite l'assurance mutuelle des planteurs de tabac intéressant au plus haut point le canton de Saint-Géry, il reconnaît aux planteurs du Lot, étant les seuls à alimenter la caisse de secours, la liberté d'y participer ou non; mais si une assurance générale de tous les planteurs de France venait un jour ou l'autre à se produire il comprendrait alors l'avantage pour tous d'y adhérer. Après d'utiles explications sur lesquelles il s'étend longuement il passe à l'assistance publique et d'une parole claire et précise en fait comprendre l'utilité et donne connaissance des subventions obtenues.

Viennent ensuite ses vœux politiques: 1^o l'impôt sur le revenu dégageant le nécessaire, ménageant l'utile et frappant le superflu, 2^o les laïcisations dans un délai déterminé afin de ne pas entretenir indéfiniment les divisions dans les localités; là-dessus il s'étend sur la lutte que soutient le cléricisme contre la République et établit la différence de ce parti et de la religion. Il reconnaît l'utilité et les bienfaits de celle-ci, mais ne peut admettre que parmi ses membres une partie s'occupe de politique anti-républicaine s'appuyant sur la religion pour prévaloir contre le gouvernement; c'est par l'école dit-il qu'on doit lutter contre cette puissance occulte, de là le besoin de laïciser; l'influence cléricale ajoute-t-il s'oppose en tout à l'esprit des continuateurs de l'œuvre de la Révolution française et on voit ce parti s'élever contre les républicains propagateurs des idées de tolérance, de solidarité sociale, du respect de la loi, de la volonté individuelle, etc.

L'orateur paraît infatigable et d'une voix encore forte il explique son attitude dans l'action politique générale du département, il dit pourquoi il a voté pour M. Delport le successeur de son père le sénateur Talou, pour M. Costes et pour M. Cocula. Passant en revue les élections dernières au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement, il manifeste l'espérance du succès républicain dans le Lot au mois de mai prochain; à ce sujet il déclare contrairement aux bruits qui couraient à Cahors et dans les campagnes qu'il ne sera pas candidat aux élections législatives, M. Rey ayant tenu ses engagements pris en 1898. Il termine en faisant prévaloir les idées de tolérance et de solida-

rité, de dignité humaine. Après quoi l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité.

« Les électeurs du canton de Saint-Géry assemblés en réunion publique pour entendre le citoyen Ernest Talou, conseiller général rendre compte de son mandat; fermement attachés aux idées démocratiques et de progrès social propagés et défendus par la majorité des conseillers municipaux du canton, le Conseil général du Lot, la Chambre des Députés, le Sénat et la gouvernance de la République, approuvent la conduite politique du citoyen Ernest Talou, confirment leur confiance au Conseiller général et au citoyen Cayla conseiller d'arrondissement et prennent acte de leur engagement de continuer à servir de tout leur dévouement les intérêts du canton et de la démocratie, ils donnent également leur approbation et leur confiance au président, aux vice-présidents et aux membres du comité républicain cantonal. »

N'oublions pas de dire que la présidence de la réunion avait été donnée à M. Cambornac maire de Vers, ayant à ses côtés M. Cayla maire de Saint-Géry, M. Dablane Justin, adjoint au maire de Saint-Géry, membre du comité radical, et divers conseillers municipaux des communes du canton. Après quelques observations de M. Cayla réclamant entr'autres la suppression des quatre contributions directes et de M. Cambornac manifestant le désir de voir une voiture de voyageurs au train de marchandises circulant entre Cahors et Caplencac, la réunion prend fin.

LAUZES. — Les lecteurs du Journal du Lot ont pu voir dans le numéro de dimanche dernier comment les réactionnaires de Sabadel procédèrent pour éliminer des Assemblées délibérantes tous ceux qui ne leur plaisent pas.

Reste à parler du conseil de fabrique où siège encore, mais pas pour longtemps, un homme indépendant, M. Delsahut. C'est lui qu'il faut expulser de partout puisqu'il est une protestation vivante contre la politique de parti-pris, d'opposition quand même, que le trio fait à la République.

Pourquoi aussi M. Delsahut se mêle-t-il d'avoir une attitude politique franchement républicaine et d'amener des sympathies à MM. Costes sénateur, Rey député et Peyrichou, conseiller général? Cette attitude politique, qui pourrait servir les intérêts généraux de la commune, n'est pas du goût de MM. les réactionnaires qui ont juré de chasser M. Delsahut de toutes les situations qu'il occupe.

Et alors! Nous sommes au mois d'avril 1900, et les élections municipales doivent avoir lieu au commencement de mai. M. Delsahut fait partie du conseil de fabrique comme Maire. Le 22 avril, dimanche du Quasimodo, doit avoir lieu, selon l'usage, l'élection de 3 membres du conseil de fabrique. Il n'en reste donc que 4 en fonctions: le Maire, le curé et deux autres. Si l'élection a lieu ce jour-là, on ne sait pas ce qui adviendra ou plutôt, un élément indépendant peut entrer dans cette assemblée. Il faut donc, coûte que coûte, que l'élection soit ajournée après les élections municipales, car si M. Delsahut n'est plus maire, c'est M. Bastide qui aura pris sa place et 3 voix contre une feront pile ou face à volonté.

Par un hasard providentiel — la Providence est toujours avec les réactionnaires — les comptes de la fabrique ne sont pas prêts pour ce jour-là et il faut forcément s'ajourner.

Un membre, le curé probablement, fait remarquer qu'il faut remplacer les conseillers sortants, la loi est formelle. La loi, allons donc; deux conseillers se lèvent et disent en partant qu'on fera le tout ensemble.

Et le tour est joué. Selon les prévisions de ces MM. le 1^{er} juillet 1900 jour de la nouvelle réunion, M. Delsahut n'est plus maire, il ne fait plus partie du conseil de fabrique: M. Bastide l'a remplacé partout.

Pourquoi donc le nom de M. Delsahut figure-t-il sur le registre des délibérations pour une réunion à laquelle il n'a plus droit d'assister et à laquelle il n'a pas été convoqué? Mystère et discrétion.

Voilà comment le 1^{er} juillet 1900 — en violation de la loi je crois — le conseil de fabrique qui devait être complété le 22 avril, l'a été de la manière suivante:

- M. Bastide maire.
- M. Bastide Victor son frère.
- M. Bastide Marcelin neveu des précédents.
- M. Delsahut Sully neveu des précédents.

M. Blanc Jean-Louis.
M. Guittard Louis.
M. le Desservant de Sabadel.
Voilà, amis lecteurs, un conseil de fabrique ou 4 membres sur 7, c'est-à-dire la majorité, appartiennent à la même famille.
Vous devez comprendre facilement que M. Delsahut était déplacé dans ce conseil... de famille où MM. Blanc et Guittard sont des amis sûrs.
N'est-ce pas votre avis ?
(A suivre).

PRAYSSAC. — foire. — Bœufs gras entre 30 et 34 fr. le 50 kilos; cours ordinaires sur les attelages.
Porcs gras, de 80 à 150 fr. l'un; autres porcs, de 25 à 45 fr. l'un.
Moutons gras 0,75 le kilo; autres moutons ou brebis de 12 à 30 fr. l'un.
Oies, de 12 à 15 fr. la paire.
Canards de 4,50 à 7 fr. la paire.
Lièvres de 3,50 à 5 fr. l'un.
Perdreux, de 1,50 à 2 fr. l'un.
Poules de 4 à 5 fr. la paire.
Lapins domestiques, de 1,50 à 2,50 la paire.
Blé, de 12 à 13 fr. 50 les 4/5.
Maïs, de 10 à 10 fr. 50 les 4/5.

MONTCABRIER. — Enseignement primaire — Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre, Mme Gasc née Terrou, institutrice titulaire à Freycinet Latour (Haut-Loire), est nommée à titre provisoire institutrice à Montcabrier.

Pilules Suisses. Rhumatismes, goutte, névralgie, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Réponse à une adresse. — Le Conseil d'arrondissement de Figeac ayant le jour de sa dernière session, transmis une adresse de félicitations et de dévouement au président de la République et au gouvernement, M. le président du conseil des ministres vient de charger M. le préfet du Lot d'être, auprès des signataires de cette adresse l'interprète des meilleurs remerciements du chef de l'Etat et du gouvernement qui ont été très touchés de cette manifestation.

Finances. — A partir de lundi prochain 21 octobre courant, les bureaux de la recette particulière de Figeac seront ouverts au public, de neuf heures à midi, et de une heure et demie à cinq heures; la caisse sera fermée à partir de quatre heures.

Adjudication. — L'adjudication des droits de place de la ville de Figeac a eu lieu jeudi, à l'hôtel de ville. M. Salvignac, précédent fermier, a été déclaré adjudicataire au prix de quatre mille cinq francs.

Mines. — Nous relevons, dans le Journal officiel du 16 octobre, que les mines du bassin de Saint-Perdoux ont, pendant le

premier semestre de 1901, produit 1.388 tonnes de houille.

Tribunal. — Par décret M. Mage, juge au tribunal de Figeac est chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1901-1902.

CAJARC. — Accident. — Mercredi matin, vers les sept heures, Calmon, dit Récabillière scieur de long à Cajarc, était monté sur le tréteau pour scier des arbres au chantier de Vaissières, marchand de bois à Cajarc; il se disposait à y monter un tronc de peuplier, lorsque, ayant glissé, il tomba de dos sur l'arbre et l'on a dû le transporter à son domicile en voiture.

Le docteur Vernet, appelé, a constaté des contusions nombreuses, notamment dans le dos et aux reins

Il estime toutefois qu'elles sont plus douloureuses que graves.

Meurtrier de sa femme — Remy Vialette, qui avait assassiné sa femme d'un coup de fusil, au Mas des Farguettes, a été arrêté mercredi, au causse de Salvagnac. Voici dans quelles circonstances :

Il s'était réfugié, après son crime, dans une grotte située au lieu dit *Tant de la Mounine* au causse de Saujac, dans les rochers qui dominent le Lot et la presqu'île de Caillac, à Montbrun.

Poussé par le remords il avait décidé de se constituer prisonnier et avait averti son frère par une lettre qu'il avait déposée sous la porte d'une de ses granges, de venir le chercher là où il était réfugié.

Sa belle-sœur trouva la lettre et la remit à son mari. La lettre le pria, en même temps de trouver une voiture pour le conduire à Villefranche.

Le frère alla l'attendre mercredi et ils couchèrent tous les deux chez le nommé Pechberty. La gendarmerie de Cajarc, prévenue, ne perdit pas de temps, et à onze heures et demie, elle arriva à l'endroit où Vialette était couché.

Ayant frappé à la porte, celle-ci s'ouvrit; le propriétaire laissa sans difficulté la gendarmerie faire son service. Le brigadier Paly donna l'ordre à Vialette de se lever et de le suivre, ce que celui-ci fit sans difficulté.

A minuit et demie, il était écroué à la gendarmerie de Cajarc.

Jedi matin, Vialette a été dirigé sur Villefranche-d'Aveyron où l'instruction se poursuit.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal. — M. Daynac, juge au tribunal de Gourdon, est chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1901-1902.

VAYRAC. — Banquet démocratique. — Nous rappelons que c'est demain, 20 octobre, qu'aura lieu à Vayrac, le banquet démocratique offert par la municipalité de Vayrac à

MM. Cocula, sénateur du Lot, et M. l'y, conseil er général du canton de Vayrac.

A ce banquet assisteront les notabilités politiques du département : MM. Costes, Pauliac, sénateurs et Vival, député y sont invités.

Chez nos voisins

MONSEMPRON (Lot-et-Garonne). — Foire. — Bœufs gras, entre 20 et 40 fr. les 50 kilos; attelages cours ordinaire s.
Porcs gras, entre 42 et 48 fr. les 50 kilos hausse sur les porcelets.
Oies, de 12 à 15 fr. la paire; Quelques belles paires sont vendues 18 fr. la paire.
Canards, de 5 à 8 fr. la paire.
Poules de 4 à 5 fr. la paire.
Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.
Lapins domestiques 0 30 la livre.
Perdreux de 1,50 à 2 fr. l'un.
Œufs, 0,75 la douzaine.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX	
			EXTREMES	
Bœufs.	2089	1982	0 94 à 1 60	
Vaches.	647	582	0 84 à 1 56	
Taureaux.	196	186	0 84 à 1 26	
Veaux.	1504	1384	1 15 à 2 00	
Moutons.	17368	16000	1 38 à 2 04	
Porcs.	5068	5068	0 95 à 1 34	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX	
			EXTREMES	
Bœufs.	136	131	65 à 80	
Vaches.	32	26	50 à 70	
Moutons.	780	513	75 à 90	
Porcs.	1329	1321	50 à 58	

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.
Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr.

aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.
Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Bibliographie

Vient de paraître : LE GUIDE DES MÈRES ET DES NOURRICES

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui rapport à la première enfance :

Dans la 1^{re} partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2^e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3^e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4^e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M^{me} V^e VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.
- M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.
- M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

LE PUIITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XVII

— Ah ! sans la cruelle imprudence dont je fus victime, jamais ma pensée n'eût gardé le souvenir du brillant officier que Pierre Dérrouville était alors, exubérant de jeunesse et de vie, plein de gaieté, d'esprit et de charme. Sous mon extérieur enfant, j'étais déjà sérieuse et raisonnable. L'insouciance de mon père pour les questions d'argent, son ignorance complète pour tout ce qui touche à la vie pratique me firent réfléchir de bonne heure. Ma pensée fut absorbée par le désir de me créer des ressources en travaillant. Votre excellent frère m'encouragea, vous le savez; et c'est au moment où j'allais atteindre le but, que je fus si cruellement frappée. J'espérai longtemps, et chacun autour de moi entretenait cette espérance que ma blessure ne paralysait pas le mouvement de mes doigts. Ce n'était donc qu'un temps d'arrêt et mes chers projets d'avenir étaient intacts. Mais un jour, me croyant endormie ou anéantie par la fièvre, mon père sans défiance et parlant tout bas s'entretenait avec mon frère. On oublie trop souvent que

sous l'empire de la maladie, les sens acquièrent une finesse excessive. Quoique les deux causeurs fussent éloignés de mon lit, je percevais le moindre son et leurs paroles m'arrivaient d'une façon distincte

Ce fut alors que j'appris l'étendue de mon malheur. Je resterais estropiée ! Tous mes rêves d'avenir s'écroulaient : le piano me serait à jamais interdit, la musique que j'adorais ne m'aiderait plus à porter le poids d'une vie bien sévère et sans joie. Cette révélation me causa un si grand désespoir que je crus un instant que j'allais mourir. Dans l'état de faiblesse où j'étais réduite, il ne me restait pas la force de réagir. Ce désespoir maléfique m'inspira une haine profonde pour l'auteur de mes maux. Depuis ce jour, le souvenir de Pierre Dérrouville fit partie de mon existence, son image était sans cesse présente à mes yeux, et lui que j'avais à peine regardé, ma pensée me retraçait non seulement ses traits mais aussi les plus légers détails de sa personne; sa voix frappait constamment mes oreilles; et bien souvent, dans le trouble de la fièvre, je croyais le voir apparaître, me fixant avec des regards de compassion. Cet état était devenu une véritable obsession. Mais avec la convalescence et le retour de mes forces, cette vision continuelle s'effaça peu à peu et je me retrouvai moi-même. La résignation se fit dans mon âme, j'en arrivai à pardonner une faute qui n'était qu'une imprudence. Et puis, ce qui acheva de me désarmer, ce furent les regrets et la désolation de M. Pierre Dérrouville.

Pauvre garçon ! fit Geneviève en interrom-

pant son récit pour se plonger dans les souvenirs de ce triste passé. Voyez, madame, jusqu'où le poussèrent ses regrets et ses remerciements, reprit Geneviève. M. Dérrouville nous savait pauvres, il connaissait la cause de la gêne de notre intérieur qui sans les travaux de mon père n'eût pas existé. Il savait que mon travail allait me créer des ressources honorables et que notre existence à tous en serait transformée. Et lui, d'un mouvement et d'un geste, il avait tout détruit, tout anéanti ! C'était donc à lui de tout réparer... Mais par quels moyens ? Il était riche... Hélas ! à quoi bon cette fortune qui ne pouvait ni s'offrir ni se partager... Ah ! pourquoi ne pouvait-il ainsi racheter sa faute ? Non, il fallait un sacrifice plus complet, celui de sa personne, de son nom et, de plus... celui du bonheur de sa vie tout entière... Ce sacrifice, il se décida à l'accomplir et il demanda à mon père de lui donner sa fille !... Cette proposition parut fort simple à mon père; il l'accepta, mais ne s'engagea point pour moi. « Ma fille est encore une enfant, lui dit-il, vous la connaissez à peine; au retour de l'expédition dont vous faites partie — Pierre devait, huit jours plus tard, s'embarquer pour le Tonkin — si vous persistez dans cette même intention, ce sera à ma fille qu'il faudra vous adresser. » Pierre Dérrouville protesta que rien ne changerait ses intentions et qu'il considérait sa parole engagée.

Geneviève se tut un instant. Profitant de cette interruption, Mme de Mirmont lui adressa plusieurs questions.

— Pourquoi dites-vous, ma chère enfant,

qu'en vous épousant, M. Dérrouville devait faire le sacrifice du bonheur de sa vie ?

— Pourquoi ?.. Eh ! madame, ne comprenez-vous pas que, pour une nature d'élite comme celle de M. Dérrouville, le mariage n'est point une affaire de convenance ni même de raison. Un homme de cœur comme lui épouse une femme qu'il aime ou reste libre.

— Eh bien ! pourquoi ne vous aimerait-il pas, ma chère Geneviève; n'êtes-vous pas digne aujourd'hui d'être aimée ? dit Mme de Mirmont en jetant un regard de complaisance sur la charmante fille debout devant elle.

— Oh ! madame, vous me voyez avec des yeux prévenus; et puis, quel que soit le charme de ma petite personne, je n'existerai jamais pour Pierre Dérrouville, dit Geneviève avec une profonde tristesse. Il aime ailleurs, madame, et son cœur s'était donné avant le terrible événement qui pèse sur lui.

Geneviève reprit son récit où il avait été interrompu; elle fit part à Mme de Mirmont de ce qu'elle avait appris en Normandie touchant la famille du jeune marin; de la présence d'une pupille adoptée par M. Dérrouville le père, et des projets d'union entre les deux jeunes gens. Aucun engagement précis n'avait été encore formulé, sans doute, puisque Pierre s'était senti assez libre pour se lier absolument à une autre... Et cette autre... c'était moi, madame, moi, la chétive Geneviève, qui n'avais pour toute séduction que ma main mutilée.

(A suivre).

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIV

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

Elle se tut pour un instant. Ses lèvres pâles, brûlantes, tremblantes, contractées comme par une souffrance physique, ses yeux démesurément ouverts, fixés sur le vide, les veines de ses tempes enflées et palpitantes, empourprées par le brusque retour du sang, tout en elle dénotait une émotion qui bouleversait son âme. Soudain, froissant le billet dans sa main, elle s'enfuit, rapide comme une antilope, à travers le quartier maure, à l'autre bout de la ville, vers le quai.

Ordinairement le peuple s'écartait sur le chemin de Cigarette; ce jour-là, les indigènes s'enfuirent devant elle à droite et à gauche, comme un troupeau effrayé.

Dans l'angoisse qui se peignait dans ses mines troublées, dans la fureur avec laquelle elle pressait ses pas, se frayant un chemin à travers la foule, il y avait quelque chose de terrible et qui intimidait les passants.

Une seule fois elle s'arrêta au milieu de sa course précipitée devant une figure, qui surgit brusquement, éclairée par le soleil du Midi, et qu'elle croyait connaître. L'expression de ses yeux changea aussitôt, et se détournant de sa route, elle alla barrer le passage à l'homme qui venait ainsi d'attirer sur lui son attention. Celui-ci qui s'était arrêté devant l'étalage d'un bazar turc se retourna en surprise quand elle vint étreindre son bras.

— Vous avez sa figure, balbutia-t-elle : qu'est-ce que vous êtes à lui ?

Il ne répondit pas; il était par trop étonné.

— Vous êtes de sa race, insista-t-elle. A en croire vos traits, vous devez être son frère. Qu'est-ce que vous êtes à lui ?

— A qui ?

— A l'homme qui s'appelle Louis Victor ?

Un chasseur de mon armée ?

Ses yeux dominaient le regard de son interlocuteur avec une expression dure, impitoyable, hautaine, comme des yeux de faucon. Il pâlisait en murmurant quelques mots, incohérents, essayant de la tromper. En même temps, il cherchait à se débarrasser de son étreinte, doucement d'abord, la brusquant ensuite. Il l'appela folle et s'efforça de la repousser.

Mais les petits doigts n'en étreignaient que plus étroitement son bras.

— Taisez-vous — fou que vous êtes ! murmura-t-elle.

Il y avait dans sa voix quelque chose qui prêtait en ce moment une force et une dignité étranges à la jeune femme, insouciant et méchant idole des troupiers — une force qui le maîtrisa, une dignité qui le surprit.

— Vous êtes de sa famille; vous avez ses yeux, son regard, ses traits. Il vous renie ou vous le reniez. N'importe ! le même sang coule dans ses veines et dans les vôtres. Il est sous le coup d'une sentence de mort. Savez-vous cela ?

L'autre recula, en étouffant un cri. Il ne douta pas un instant qu'elle ne dit la vérité. Personne n'en aurait pu douter en voyant l'angoisse qui s'exprimait dans ses traits.

— Ne me mentez pas, à moi, dit-elle brièvement; cela ne vous profiterait en rien. Lisez cela !

Elle lui passa le papier apporté par le pigeon. Il le prit d'une main tremblante, croyant, en ce moment, que cette étrange créature, moitié soldat, moitié femme, moitié brigand, moitié enfant, avait appris de la bouche de Cecil toute son histoire, toute sa honte.

— Fusillé ! répéta-t-il d'une voix rauque, comme elle l'avait fait, ayant lu jusqu'au bout. — Fusillé ! O mon Dieu ! et moi...

Elle l'entraîna de la rue dans un coin obscur, à l'intérieur du basar. Il ne fit plus aucune résistance. L'infortune de son frère l'avait subitement comblé d'horreur, de remords, de désespoir.

— Il va être fusillé, dit-elle avec un calme étrange. — Nous fusillons bien des hommes dans notre armée. Je le connais bien. Il a agi dans la juste défense de son droit, sans doute. Mais la discipline demande...

— Silence, par pitié ! N'y a-t-il aucun espoir — aucun moyen ?

Les lèvres de la jeune femme brûlaient

comme le sable du désert, lorsqu'elle répondit par ces mots durs et cruels :

— De l'espoir ? Aucun ! Son chef aurait pu le tuer sur-le-champ. L'incident s'est passé au milieu du camp. Vous semblez vous intéresser à son sort; donc vous êtes bien de sa race ?

— Je suis son frère !

Elle resta silencieuse, le regardant fixement, sans s'étonner, à ce qu'il semblait, d'avoir rencontré ainsi, dans la foule algérienne, un homme appartenant à la famille de Cecil.

— Vous êtes son frère, dit-elle lentement, d'un ton qui le confirma dans la supposition qu'elle avait apprise, et leurs relations, et leur histoire par un aveu de Cecil. — Alors, il faut que vous alliez le trouver.

Il tressaillit de tout son corps.

— Oui, oui ! Mais il sera trop tard ! Elle ignorait que ce cri exprimait toute la contrition d'un remords désespéré, n'y cherchant que l'interprétation littérale des mots. Elle répondit, en tressaillant :

C'est ce qu'il faut risquer. Il est nécessaire que vous alliez le trouver. Mais d'abord, il me faut des renseignements. Dites-moi son nom et son rang.

(A suivre.)

CAFÉS Verts & Torréfiés

P. BUCAILLE et C^{ie}

HAVRE

Maison de gros vendant exclusivement à l'épicerie.

REPRÉSENTANTS demandés, Références

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 46 — du 17 octobre 1901.

La reine de Chypre, par Eudoxie Dupuis. — Cocorico, par Jules Chancel. — La Fille des Boers, par Paul Roland. — Deux futures gloires, par Eymery. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de A. Birch, Edmond Gros, A. Bertrand, Rudnicki.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2325 du 19 octobre 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — La traversée de la Méditerranée en ballon : Le ballon le « Méditerranéen » escorté du « Du-Cheyla » rencontre à 50 milles de Marseille du paquebot « Eugène-Péire », dans la nuit.

Portraits : Le comte Henri de la Vaulx. — M. Hervé. — M. Castillon de Saint-Victor. — Le Parc de la Muette. — Le château, tel qu'il était sous Louis XV.

Le comité de lecture de la Comédie-Française. — La salle des séances du comité de lecture.

Portraits : M. Jules Claretie, au balcon de la Comédie-Française. — M. Jules Claretie, au foyer du public.

Paris : Une ronde de nuit au Louvre. — Le professeur Virchow assistant à une opération de craniotomie, chez le D^r Doyen. — Les vainqueurs de la course de Marathon. — La mutualité en France et à l'Etranger.

Portraits : M. Paul Deschanel, Président de la Chambre. — M. L. Ricard. — M. Paul Guinessse — M. Jules Arboux, Secrétaire général de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité. — M. Emile Cheysson, Inspecteur général des Ponts et Chaussées. — M. Léopold Mabileau, Directeur du Musée social. — M. Lourties, Sénateur des Landes. — M. Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique. — M. Albert Chauflon, Membre du Conseil central de la Ligue de la prévoyance et de la mutualité.

Allemagne : La nouvelle mitrailleuse allemande.

Etats-Unis : New-York : La défaite du champion anglais Shamrock II par le champion américain Columbia.

Afghanistan : L'émir d'Afghanistan Abdour-Rahman qui vient de mourir.

TEXTE. — Chronique : Courrier de Paris ; La Muette, par G. Lenôtre ; Le comité de lecture de la Comédie-Française, chez M. Edmond Rostang, par L. de Montarlot ; Comment le Louvre est gardé, par Ch. Nicolle ; La mutualité en France et à l'Etranger, par G. Sorbets ; Théâtres, par H. Lemaire.

Explication des gravures, Ec. occ. Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Actualité ; Sport, par A. Wimille, Course, par Archiduc ; Les livres nouveaux ; etc. etc.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

La grâce du geste féminin, par Victor Gœlorp ; L'âme orpheline, roman ; Petit carnet mondain, Gavotte pour piano, par Ewigé Chrétien ; Elegie, paroles de Edouard Chaillet, musique de L. Billaud ; La critique de la mode, par A. de Ryomf ; Nos ouvrages de Dames, Concours hebdomadaires, etc., etc.

Le numéro avec son supplément 50 centimes ;

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans détermine toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1901, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de

nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de la Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-ST-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 45	22 25	50 40	34 »	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 0	34 55	22 30	50 95	34 40	22 40
Royat	56 43	38 10	24 85	56 35	38 05	24 80	56 »	37 50	24 65
Chamblet-Nérès	37 95	25 45	16 70	37 85	25 35	16 5	37 65	25 40	16 55
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Places de Luxe — Compartiments-Couchettes.

La Compagnie d'Orléans se propose de mettre à la disposition des voyageurs, dans certains trains express, des places de Compartiments-Couchettes dont le prix est très sensiblement inférieur à celui des places de lits-toilette.

Le prix d'une place de Compartiments-Couchettes est égal au prix du billet de première classe, augmenté d'un supplément de 10 francs, quel que soit le parcours à effectuer.

Le nombre de ces places étant limité, il ne pourra être satisfait aux demandes que dans la mesure des disponibilités.

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et de l'Ouest, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre des billets d'aller et retour comportant des réductions de prix de 20 à 25 % au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans, pour toute gare ou halte (grandes lignes seulement) du réseau de l'Ouest et inversement.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux relations Orléans-Ouest effectuées viâ Paris ou par les chemins de fer de Ceinture. Elles ne sont pas applicables sont plus aux haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre restreint de stations de ces réseaux.

PUBLICATIONS

Éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ; 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.